

I. Démocratie participative

Chacun peut donner sa voix, indifféremment du sexe, de l'âge, de la nationalité, ou de la profession. Les idées sont partagées dans le respect et la tolérance. La municipalité favorise le développement d'une démocratie participative et sert l'intérêt général.

Améliorer la transparence des autorités communales et lutter contre les conflits d'intérêt

- Demander la transparence dans le remaniement parcellaire en cours
- Demander la transparence des élus communaux sur leurs différents mandats (fondations; conseils d'administration ; etc.)
- Demander un engagement moral des élus en faveur du non-cumul des mandats entre exécutif au niveau communal et mandat législatif cantonal ou fédéral.
- Assurer la transparence dans l'attribution des commandes publiques
- Améliorer la diffusion d'informations des autorités communales envers les habitants, notamment viale site internet de la commune
- Ouvrir le journal municipal « Aux 4 coins du Mont » au débat public et aux lettres de lecteurs en toute transparence, et assurer un reflet objectif des débats au législatif.

Développer les droits démocratiques et stimuler le débat politique

- Systématiser la participation d'habitants au sein de commissions travaillant au développement de projets importants pour la commune
- Encourager la création d'associations de quartier et de contrats de quartier avec les autorités communales
- Créer des comités d'usagers pour chaque service public local (transports publics ; esplanade du Châtaignier; gestion des déchets; etc.)
- Considérer les sociétés locales comme de véritables partenaires pour les autorités

Valoriser le patrimoine immatériel et développer une politique culturelle

- Mettre à l'honneur nos écrivains et nos scientifiques dans le cadre de notre espace public, par exemple en attribuant des noms de personnalités locales aux nouvelles écoles, places, et rues
- Favoriser l'accueil de manifestations culturelles et d'œuvres d'art dans l'espace public
- Attribuer une ligne budgétaire communale pour le soutien à la culture

Défendre les droits humains

- Défendre le droit au travail des requérants d'asile accueillis sur le territoire communal.
- Proposer des travaux d'intérêt public aux requérants d'asile pour favoriser leur intégration



II. Solidarité / société

Nous voulons vivre dans une société où les générations et les individus sont solidaires, s'entraident, et où la collectivité mesure sa force à l'aune du soin qu'elle prend du plus faible de ses membres.

Favoriser la justice sociale et la solidarité

- Tenir compte de la capacité financière des familles pour les prestations payantes de la commune, par exemple pour les frais de cantine scolaire.
- Subventionner la garde d'enfants (accueil préscolaire) en fonction du revenu des parents.

Combattre les discriminations

- Autoriser l'accès aux infrastructures sportives par les requérants d'asile hébergés sur le territoire communal.

Développer l'exemplarité de l'administration communale

- Utiliser le levier de la commande publique pour favoriser l'économie locale et responsable par des clauses sociales et environnementales.
- S'assurer que la commune soit un employeur exemplaire.
- Promouvoir la création de places d'apprentissage dans l'administration communale.

Développer les infrastructures sociales en fonction des besoins présents et futurs

- Favoriser le développement de l'accueil préscolaire (garderies et réseau de mamans de jour).
- Adapter les capacités du Centre Medico-Social à l'accroissement de la population (personnel, horaires).

Favoriser le logement abordable

- Favoriser les projets de coopératives d'habitation sur le territoire de la commune.
- Assurer la mixité sociale lors de la création de logements.

Favoriser l'économie de proximité et le partage de services

- Promouvoir l'utilisation de produits locaux dans les institutions de restauration collective (écoles ; EMS ; garderies).
- Favoriser le développement des biens et des services partagés (par exemple outillage ; cours de langues ; gardes d'enfants ; autopartage ; co-voiturage ; services d'aide à la personne).
- Création d'une plateforme internet destinée aux habitants du Mont pour promouvoir un système de prêts/échanges de services entre les citoyens de la commune.
- Mettre en place des boîtes à livres dans la commune.

Promouvoir les modes de vie sains

- Encourager les habitants à la mobilité douce pour les courts déplacements.
- Promouvoir la consommation de produits frais et locaux dans les lieux de restauration collective.
- Soutenir les activités locales en lien avec l'entretien du corps et de l'esprit.

Développer les actions en faveur des jeunes et des aînés

- Encourager la jeunesse à tisser des liens de sociabilité et de solidarité au sein de notre commune.
- Promouvoir des activités et un encadrement pour la jeunesse de la commune.
- Soutenir le développement des infrastructures sportives publiques.
- Offrir des activités aux aînés et créer des lieux d'échange et d'entraide entre les jeunes et les aînés (par exemple petits coups de main, appuis scolaire, écrivain public, cours basiques en informatique).



III. Ecologie / environnement

Nous voulons inscrire les activités actuelles et futures du territoire de la commune dans la logique d'un développement responsable et respectueux des générations à venir.

Développer et mettre en œuvre un agenda 21 pour la commune.

Développer une gestion des déchets respectueuse de l'environnement

- Développer le ramassage décentralisé des déchets, à savoir :
 - o le ramassage porte-à-porte des déchets principaux (au minimum papier/carton, verre, déchets végétaux).
 - o des déchetteries de proximité ou mobiles pour le ramassage du papier/carton, verre, PET et aluminium.
- Organiser des journées « coup de balai » contre l'accumulation de détritus à certains endroits de la Commune.

Favoriser la mobilité douce et collective

- Développer les transports publics.
 - o Réaliser le prolongement des lignes 3, 21 et 22.
 - o Améliorer la desserte de la zone industrielle du Budron .
- Encourager l'utilisation des transports publics.
 - o Offrir la gratuité des transports publics aux écoliers du Mont scolarisés dans un établissement public.
 - o Offrir une subvention pour les étudiants du Mont utilisant les transports publics.
- Eviter que le Mont ne soit pas qu'une vaste zone de transit pour les habitants d'autres communes.
 - o Prendre des mesures pour modérer le trafic pendulaire sur le territoire de la commune.
 - o Développer les systèmes P+R au Nord de la commune et vers la sortie de l'autoroute.
- Proposer et encourager la mise en place d'un plan mobilité pour les entreprises situées sur le territoire communal.
- Intégrer les modes de déplacement à vélo et à pied dans une réflexion globale de mobilité urbaine.

Soutenir un aménagement du territoire harmonieux

- Soutenir un développement harmonieux et non-précipité du territoire de la commune.
- Anticiper les besoins en infrastructures avant l'installation des nouveaux habitants.
- Doter la commune d'un cadastre du bruit.

Protéger la biodiversité du territoire

- Soutenir la végétalisation des toits plats des bâtiments des zones industrielles.
- Sensibiliser les enfants aux problématiques de développement durable.
- Installer des ruches.
- Déclarer le Mont « commune sans OGM ».

Accélérer une politique énergétique durable pour la commune

- Soutenir les mesures d'économies d'énergie.
- Encourager le déploiement d'énergies alternatives.
- Doter la commune d'un cadastre solaire (outil permettant de calculer le potentiel d'ensoleillement des toitures) visant à encourager l'utilisation de l'énergie solaire.

Encourager une consommation parcimonieuse des ressources naturelles

- Développer et encourager le système de récupération des eaux de pluie.

Lutter contre le gaspillage de l'argent public

- Eviter les dépenses somptuaires (par exemple : escaliers monumentaux, bétonnage inutile).